



Le Bon Sens pour Pénestin

Lettre ouverte aux Pénestinois(es)

N°2 - Avril 2021

M. Puisay interdit à une Pénestinoise de s'exprimer dans le bulletin municipal

Pour favoriser l'expression des Pénestinois, la liste d'opposition Le Bon Sens pour Pénestin a pris l'initiative de partager son espace d'expression sur le dernier bulletin municipal avec des personnes ou des associations susceptibles de donner un point de vue sur l'action de la mairie.

M. Puisay en a décidé autrement. Il a refusé. Son seul argument est de citer le règlement intérieur du Conseil municipal se référant à l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce qui est saugrenu et incompréhensible par rapport au contenu de notre article (Code et règlement reproduits ci-dessous) :

Extrait du règlement intérieur du Conseil municipal :

« Le bulletin municipal comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes : une demi-page de l'espace total de la publication sera réservée à chaque liste minoritaire du Conseil municipal.(...) Le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification (...) Par conséquent, le Maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le texte proposé par le ou les groupes d'opposition, est susceptible de comporter des allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication (...) ».

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale ».

Rien dans le Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur du Conseil municipal n'interdit aux élus de la minorité d'inviter une tierce personne à collaborer pour la rédaction d'un article.

> M. Puisay peut, selon ses pouvoirs, interdire aux Pénestinois(es) de s'exprimer dans le bulletin municipal.

C'est une vision étroite de l'exercice démocratique local. C'est aussi une décision d'autant plus absurde et inconséquente qu'elle contredit ses promesses électorales, ses allocutions et citations qui vantent sans cesse son désir d'être à l'écoute des citoyens. Un faux-semblant qui s'ajoute aux précédents, un pas en arrière, un pas supplémentaire vers une dérive autocratique : interdire mais... avec le sourire.

Article proposé pour le bulletin municipal avant son interdiction

Les attendus des citoyens vers ceux à qui ils donnent mandat... Ils peuvent se résumer ainsi :

- Stratégie, «quelle commune nous dessinerez-vous ?»
- Respect des administrés, «quelle oreille nous prêterez-vous ?»
- Bonne gestion, «sans folies de grandeur et sans petites économies mesquines».

Définir une stratégie : pour se projeter, il faut poser de bonnes bases, pour bien définir d'une part ce qui est structurant à moyen et long terme (révision sérieuse du PLU, atlas de la biodiversité,...) et d'autre part ce qu'on pourra réaliser durant le mandat. Le tout, dans le dialogue notamment au sein de commissions associant différents acteurs : économiques, associatifs, compétents...; c'est indispensable pour que les projets puissent être conduits sans blocages, avec rigueur et efficacité, dans le respect des obligations.

Respecter les administrés : en particulier en ce qui concerne la transparence et la concertation. Dire ce que l'on fait ne suffit pas. Il faut déjà faire ce qu'on a dit et surtout, comment on compte le faire. Étudier, Écouter, Dialoguer avant de Décider. On peut considérer cela comme du temps perdu, pourtant combien d'investissements mal étudiés, trop vite ficelés, insuffisamment discutés ont conduit à des échecs et trop souvent à des surcoûts, voire des gouffres pour les collectivités.

Bien gérer : c'est savoir prioriser, donc avoir une stratégie, éviter le saupoudrage dans le cadre d'un budget forcément contraint. Faire au mieux des priorités annoncées avec les moyens dont on dispose et les faire de telle sorte qu'elles soient bien conduites.

Autant de sujets, que nos élus du «Bon sens pour Pénestin» portent et tentent de faire entendre au sein du Conseil municipal, trop souvent dans un climat peu constructif. Si je peux formuler quelques souhaits pour Pénestin, ce serait plus d'anticipation et plus d'écoute dans la conduite des projets, car pour bien les réaliser il faut du temps. Au final, cela éviterait aux Pénestinois de revivre encore un mandat clivant comme ceux qui les ont tant marqués depuis des années.

Joëlle Kergreis, Pénestinoise

Armelle Peneau-Mirassou et Dominique Boccarossa - Conseillers municipaux de la liste Le Bon Sens pour Pénestin

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Peu après la dernière révision du PLU, en 2010, M. Baudrais, le précédent maire de Pénestin, déclarait que : « la régulation des permis de construire se fait en fonction de la Loi littoral et Pénestin ne sera jamais La Baule ».

Pourtant, en vingt ans d'exercice municipal et malgré la Loi littoral, l'urbanisation n'a cessé de croître, l'artificialisation du territoire a doublé en surface, les lotissements se sont succédé sans tenir compte de notre environnement, sans aménagements paysagers, sans architectures respectueuses de l'existant.

Avec le prochain PLU, quelles seront les orientations de la nouvelle municipalité pour cette banlieue sans ville toujours en extension (100 permis de construire accordés en une année) ? Le territoire a-t-il atteint ses limites environnementales ? Oui, car aujourd'hui avec 30% de terres agricoles, 30% d'espaces naturels et 30% artificialisés, l'équilibre est précaire.

L'équipe en charge de l'élaboration du document d'urbanisme devrait être pluridisciplinaire (aménagement du territoire, aménagement urbain, paysage, écologie, socio-économique, habitat, etc.). Pourtant malgré la loi pour la reconquête de la biodiversité promulguée le 6 août 2016, **M. Puisay, le nouveau maire, refuse de réaliser un Atlas de Biodiversité Communale**, document préalable et indispensable pour toutes les démarches d'aménagement et de gestion du territoire. Il commet une grave erreur. Il fait le choix de l'à peu près en pensant gagner du temps; temps qu'il ne rattrapera jamais en agissant de la sorte sur un sujet aussi important que la révision du PLU.

La révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) doit être en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), document supérieur au PLU, approuvé en mars 2018 par la Communauté d'agglomération.

> Le SCOT définit les grandes orientations pour l'aménagement du territoire sur la Presqu'île Guérandaise.

> Le PLU se doit de les respecter à l'échelle de son territoire communal. C'est une condition sine qua non pour que la commune et ses habitants bénéficient d'une sécurité juridique sur le droit des sols (permis de construire et autres). Lors de la commission d'urbanisme du 30 mars 2021, nous avons informé les membres de la majorité que le PLU approuvé en 2010 était aujourd'hui illégal.

En effet, depuis la dernière révision du SCOT approuvée puis votée en mars 2018, le PLU disposait de trois années pour se mettre en compatibilité avec ce nouveau SCOT. **Depuis mars 2021, la sécurité juridique sur le droit des sols n'existe donc plus sur la commune.**

Certains secteurs sont aujourd'hui soumis à la Règle Nationale d'Urbanisme (RNU). Les règles dans les agglomérations et villages, zones urbaines définies dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de 2010, comme le Bourg, le Haut Pénestin, Kerfalher et Tréhiguier, ne seraient pas, à priori, modifiées.

Si le SCOT dans son ensemble n'est pas remis en question, il est par contre illégitime sur certains secteurs de la commune, comme par exemple le hameau de Kerséguin qui s'est transformé en village lors d'un récent jugement (*lire le jugement R. Crusson PV du Conseil municipal du mois de mars*). M. Puisay a commis encore une grave erreur en refusant de faire appel de ce jugement. Car des hameaux de même configuration (50 maisons existantes - unique critère retenu pour Kerséguin ?), sont reconnus par d'autres jugements récents comme des hameaux et non comme des villages.

Cette modification importante, peu crédible, contraire au SCOT et au PADD ouvre la porte à de nombreux autres contentieux sur les secteurs de 50 maisons et plus car la Loi littoral autorise les extensions d'urbanisation près des villages. La décision de M. Puisay de ne pas faire appel, prise en Conseil municipal, sans argumenter les raisons de ce choix, est incompréhensible et suspecte.

Face à cette situation, M. Puisay déclare vouloir appliquer le PLU « partiellement annulé », mais il omet de préciser devoir appliquer les orientations du SCOT qui, sur certains secteurs, s'opposent au PLU et à ce même jugement.

A-t-il l'intention de choisir entre le PLU ou le SCOT selon les intérêts de quelques particuliers comme il le fait actuellement ou bien donner la priorité à l'aménagement du territoire communal pour satisfaire à la qualité de vie de l'ensemble des Pénestinois ?

Le projet du lotissement conchylicole à Loscolo

Depuis novembre 2019, l'Association CAPPenvironnement, accompagnée par des riverains est en procédure contre le projet de lotissement conchylicole (autorisation environnementale, nuisances, alternatives inexistantes, coût de l'opération etc.).

L'Association CAPPenvironnement a également décidé d'ester en justice contre le permis d'aménager délivré par M. Puisay en août 2020. > Un recours gracieux a été déposé à la mairie le 12 octobre 2020. > Un recours contentieux a été déposé le 15 février 2021. > Jugement prévu en 2021/2022.

Les entreprises mytilicoles qui ont des concessions dans la baie du Maresclé seront les premières impactées en cas de pollution. **Une dizaine d'entreprises mytilicoles** ont également attaqué le permis d'aménager avec un premier recours gracieux, puis aujourd'hui avec un recours contentieux. Car ce projet aura probablement un double impact environnemental significatif : terrestre et marin (un rapport scientifique atteste des risques potentiels sur la production des moules).

Pour plus d'informations lire le blog de l'association en cours de rédaction : CAPPenvironnement.fr
et le blog d'informations locales indépendantes : penestin-infos.fr